

U.T.S. - U.G.T.G.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL SYNDICAL DE L'UTS-UGTG

À PROPOS DE LA PROCÉDURE PÉNALE EN COURS
POUR FAITS DE HARCÈLEMENT
AU CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU

Kanmarad,

Ces trois dernières années, la Section syndicale UTS-UGTG du Centre Hospitalier de Capesterre Belle-Eau n'a eu de cesse de dénoncer les faits de menaces, intimidations et répression, perpétrées par les anciens membres de la Direction de l'établissement ; les représailles et autres sanctions injustifiées se sont ajoutées à ces faits, principalement à l'encontre de tout agent qui s'opposerait à la terreur instaurée.

Bien plus encore, des agissements que l'on pourrait qualifier de harcèlement moral ont été subis par des agents coupables de ne pas faire partie du cercle très fermé des privilégiés de cette Direction : défauts de promotions, d'évolutions de carrière, de changement de poste et d'affectation, de droit à la formation et consorts...

Ce management nocif, ces *métòd sélérat*, ont eu pour répercussion de *pèkli* plus de 25% des personnels de l'établissement, qui, encore aujourd'hui, doivent se faire accompagner dans l'espoir de retrouver un jour, une bonne santé mentale, indispensable à toute prise en soin de notre population du *péyi Gwadloup*.

La procédure pénale en cours, actuellement au stade de procès contre le principal prévenu Jean-Claude MOANDAL, initialement prévu le 1^{er} avril 2025, puis reporté une première fois au 3 juin 2025, puis une seconde fois au 18 septembre 2025, est la juste conséquence des nombreuses infractions commises contre les victimes, toutes des femmes employées au Centre Hospitalier de Capesterre Belle-Eau, de tous corps de métiers confondus...aide-soignante, infirmière, ergothérapeute, secrétaire médicale, cadre de santé...toutes ayant subi les frais d'un Directeur des soins *malfétè*, *voryen*, *kriminèl*!

L'UTS-UGTG apporte à toutes ces victimes son soutien indéfectible et milite auprès de chacune d'elle pour que justice soit rendue à hauteur des préjudices subis sur les différents plans moraux, psychologiques, physiques, familiaux, professionnels et économiques.

En soutien à nos camarades, nous donnons rendez-vous à nos militants le :

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 à 8H

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASSE-TERRE

NOU PA KA LAGÉ!

Konsèy Sendikal UTS-UGTG

Pointe-à-Pitre, le 15 septembre 2025

Rue Paul Lacavé – 97110 POINTE-A-PITRE
TEL: 05.90.83.10.07 - FAX: 05.90.89.08.70 - URL: htpp://ugtg.org e-mail: ugtg@wanadoo.fr